

Quand vous recevrez votre nouvelle carte bancaire , vous pourrez mettre votre empreinte



Fini , le code à 4 chiffres associé à votre carte bancaire .

Début 2019, la Société Générale et d'autres banques lancent la carte bleue avec vérification biométrique.

Quand on recevra sa nouvelle carte bancaire ,il faudra enregistrer soi-même son empreinte digitale dans la carte biométrique.

Concrètement , lors d'un paiement sans contact, l'utilisateur de la carte bancaire devra déposer l'un de ses doigts sur un capteur d'empreinte digitale, intégré à ces nouvelles cartes, et le paiement sera validé.

Un ajout au paiement par mobile qui se développe avec Apple Pay, Google Pay, Lydia...

Par ailleurs cela va supprimer le plafond maximal de 30 euros qui est fixé pour ces paiements sans contact.

La vérification de l'empreinte digitale se fait directement sur la carte .

Idemia, qui commercialise cette carte, l'a expérimentée en avril au Japon.

Cette nouvelle technologie devrait convertir les Français soupçonneux sur la sécurité des

paiements sans contact face à d'éventuelles fraudes.

sources : Idemia , Société Générale